

Bulletin résidents-familles

Dans ce numéro :

Mot de la directrice générale	1
Visite virtuelle du BNQ	1
Hygiène des mains, un geste simple	2
Clinique d'impôts pour les résidents	2
Commissaire local aux plaintes	2



Mot de la directrice générale



Je souhaite donc que nous prenions tous ensemble les actions requises pour bien suivre les directives de la santé publique, se laver les mains le plus souvent possible, porter les équipements de protection, réduire ou éloigner nos contacts et continuer de se faire dépister régulièrement. Ce sont les gestes simples qui, accomplis avec rigueur, nous permettront d'y arriver.

Je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration.

*Diane Gauthier,
Directrice générale par intérim*

Visite virtuelle du Bureau de Normalisation du Québec

Depuis février 2016, le Groupe Roy Santé déploie une importante démarche d'amélioration continue de la qualité visant à maintenir et améliorer la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel. Le programme « Entreprise en Santé » vise l'amélioration dans quatre sphères, soit les pratiques de gestion, l'environnement de travail, la conciliation travail vie personnelle et les habitudes de vie des employés.

Cette année encore, plusieurs activités ont été mises en branle par le Comité santé et mieux-être qui regroupe des employés de différents secteurs ainsi que des gestionnaires. Parmi ces activités, des collations et animations surprises ont été offertes aux employés à toutes les semaines au mois de novembre, des cadeaux spéciaux ont été pigés pour le calendrier de l'Avent, une activité « Prends soin de toi » est déployée en janvier avec du soutien psychologique personnalisé pour chaque employé, des conférences virtuelles sont mises à la disposition du personnel, etc.

Le plan d'amélioration élaboré par les membres du comité prend en compte non seulement la réalité pandémique et les risques d'infections pour les employés mais aussi les risques reliés à la santé psychologique, et à toutes les mesures en place.

Annuellement, des visiteurs du Bureau de Normalisation du Québec visitent les installations du Groupe Roy Santé afin de valider le maintien des bonnes pratiques requises à cette accréditation. Le 24 février prochain, ce sera en mode virtuel que les visiteurs procéderont à l'audit annuel afin de maintenir l'accréditation "Entreprise en santé" pour notre organisation. Nous sommes fiers de cette démarche.

*Anne-Marie Cyr,
Coordonnatrice à la gestion de la qualité*

Au cours des derniers mois, je vous ai acheminé plusieurs communications visant à vous informer de la situation dans nos milieux de vie, à vous transmettre les différentes consignes ministérielles applicables à nos établissements et à solliciter votre soutien dans ce combat sans précédent contre la COVID-19. En ce premier Bulletin de l'année, je tenais à vous transmettre mes vœux pour l'année 2021.

Tout d'abord, je nous souhaite de la persévérance et de la rigueur afin de poursuivre nos efforts collectifs pour lutter contre le virus. Après plusieurs mois d'application de mesures, la persévérance sera vraiment requise pour poursuivre sans relâche le maintien de toutes les mesures requises.

Je nous souhaite aussi de la santé. Je souhaite à chacun de vous la santé, non seulement pour votre bien-être mais aussi pour protéger vos proches et amis, vos collègues, vos voisins. Cette santé collective nous permettra de nous protéger les uns et les autres et de reprendre un jour nos activités.

Et puis, je nous souhaite enfin de poursuivre ensemble cet objectif ultime de nous protéger.

Bulletin résidents-familles

L'hygiène des mains, un geste simple pour la protection de tous



Les scientifiques sont sans équivoque : l'hygiène des mains constitue l'un des meilleurs moyens de briser la transmission de la COVID-19. Le virus ne peut pas y survivre. Alors, que vous soyez en contact avec le virus, ou que vous soyez porteur sans le savoir, il faut faire l'hygiène des mains le plus souvent possible.

Il existe deux (2) moyens efficaces pour assurer l'hygiène des mains :

Utiliser l'eau et le savon : Il faut bien faire mousser le savon en se frottant les mains ensemble durant 30 à 60 secondes, puis les rincer et sécher ;

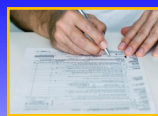
Utiliser le gel alcoolisé contenant 70 % d'alcool : Une friction des mains de 20 à 30 secondes est nécessaire, jusqu'à ce que les mains soient sèches.

N'oubliez pas de porter une attention particulière aux zones fréquemment oubliées lors de l'hygiène des mains : le pouce, entre les doigts, sous les ongles, le côté externe de la main, ainsi que la paume de la main et le poignet.

Vos mains propres font vraiment la différence !

Judith Lafortune, conseillère en prévention des infections et en gestion des risques

Clinique d'impôts pour résident seulement



Certains résidents esseulés peuvent bénéficier d'un service gratuit de clinique d'impôts, service offert par une bénévole du Groupe Roy Santé. Pour en bénéficier, le résident ne doit pas disposer d'un revenu supérieur à 20 000\$. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Les résidents nécessitant du soutien pour compléter les rapports d'impôts doivent faire parvenir leurs documents avant le 20 avril 2021 à Mme Suzanne Larin pour le Centre Le Royer et à Mme Louise Lafrance pour le CHSLD St-Georges.

Documents à remettre:

- Formulaire T4A(OAS) et/T4A et/ou T4A(P);
- État des prestations (T5007);
- Documents relatifs aux frais médicaux.

Ces informations doivent accompagner vos documents:

- ▶ Nom de famille et prénom;
- ▶ Date de naissance;
- ▶ État civil.

Louise Lafrance

*Agente administrative admission et compte à recevoir CHSLD St-Georges
514 849-1357, poste 2360*

Suzanne Larin

*Adjointe administrative Centre Le Royer
514-493-9397, poste 3103*

Commissaire local aux plaintes et à la qualité



Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services remplit des fonctions exclusives centrées sur le respect des droits et sur la satisfaction des résidents. En plus d'examiner les plaintes qui lui sont acheminées, il siège au Comité de vigilance qui a pour principale fonction d'assurer le suivi des recommandations émises dans différents rapports sur la qualité des services. De plus, le Groupe Roy Santé a reconnu officiellement les droits des résidents par l'adoption d'un code d'éthique qui en décrit plusieurs aspects. Des comités de résidents sont aussi en place dans les établissements pour informer les résidents sur leurs droits et pour les promouvoir. Enfin, plusieurs autres comités ont pour fonction d'assurer une qualité de services pour tous les résidents. Malgré ces mécanismes et toutes les attentions individuelles que les employés peuvent déployer quotidiennement pour offrir la plus grande qualité possible, il peut arriver que des services ne correspondent pas aux attentes des résidents ou de leurs proches. Je vous rappelle donc que le personnel, les chefs d'unités et tous les responsables des services souhaitent toujours être avisés si vous ressentez de l'insatisfaction ; parlez-en aux personnes en qui vous avez confiance. Pour plus d'information, vous pouvez me joindre en me laissant un message au poste 2555 pour le CHSLD St-Georges ou au poste 3120 pour le Centre Le Royer. Je réponds bien sûr aussi à toute plainte écrite qui m'est adressée.

Denis Chaput, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

PARLER DU SUICIDE SAUVE DES VIES

CommentParlerDuSuicide.com

AAA
AOPB

